

**TITRE / TITLE**

**Accompagner les auteurs d'inceste, quels bénéfices pour les familles ?**

**THEME / THEMATIC**

VOTRE PROPOSITION D'ATELIER / YOUR WORKSHOP PROJECT

**Merci de sélectionner votre thématique parmi les choix suivants / Please select a topic among the different themes :**

Obligations de soins / Care Obligations

**AUTEURS / AUTHORS****Liste des auteurs / authors :**

barbara thomazeau, adelyne denis

**Affiliation**

Dr Barbara Thomazeau, psychiatre et pédopsychiatre, cheffe de service et de pôle CAAPP  
 Mme Adelyne DENIS, psychologue psycho-criminologue, en formation en intervention systémique auprès des familles et du réseau, « Réseau enfance famille » - Nîmes  
 Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles et Dispositif de soins pour les Auteurs de Violences Sexuelles Pyrénées-Orientales & Aude, Centre Hospitalier Thuir (66)

**TEXTE / TEXT**

L'approche systémique invite l'intervenant à penser le sujet dans les liens qu'il le lie aux autres, à sa famille, à l'entourage, aux espaces sociaux et aux institutions. Avec ce principe fort, l'intervenant accompagnant un auteur d'inceste, ne peut faire l'économie de penser les liens familiaux en cours et fin de peine.

Au travers des situations vignettes cliniques, nous vous proposons d'envisager le soin, pénalement ordonné ou libre, aux auteurs de violences sexuelles intra-familiales, comme un support non seulement de traitement de la souffrance individuelle, tout autant de traitement de sa place au sein de la famille et de la société ; impactant directement le travail des liens dysfonctionnels.

Lors de soins pénalement ordonnés, l'objet premier du soin porte sur le fait que l'auteur d'inceste trouve un bénéfice à respecter le mandat du Juge. Parfois dans les soins libres le mandat est donné par provient de la famille. L'injonction reste la même dans les deux cas, celle de « se soigner ». Comment rendre l'auteur d'inceste acteur de ses soins, qui le plus souvent, n'identifie pas de souffrance ? Comment mettre en perspective une intervention indirecte de prévention voire de résilience à destination de tous les membres de la famille.

Dans le cadre des missions du dispositif de soins aux auteurs de violences sexuelles (DSAVS) nous proposons de penser l'un des piliers de cette intervention spécifique en se décentrant du mandat stricto sensu pour se départir de la nomination judiciaire et sociale de l'individu agresseur intrafamilial, et dans le but de pouvoir interroger la notion de couple, et de famille.

Nous vous amènerons aussi à interroger la psychodynamique et l'impact de la conjugalité dans la